Image not found or type unknown

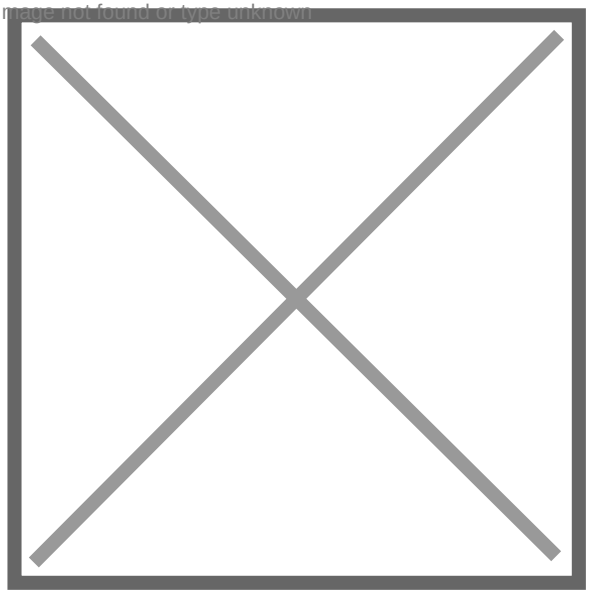

# Impayés de loyer; sous-location;absence d'attestation d'assurance

Par **kalidja**, le **01/02/2013** à **21:54**

Bonjour,

J'ai acquis une chambre à Paris. Le bien était déjà loué par le vendeur sous le régime du bail classique de 1989. J'ai donc poursuivi le bail signé le 01 avril 2011. Il s'avère que le bien a été loué avec un point d'eau, mais sans douche. Depuis la reprise du logement le locataire paie ses loyers de façon totalement irrégulière. Un impayé de loyers perdure depuis 3 mois. De plus quand le règlement du loyer est fait, c'est de manière totalement anarchique. J'ai à plusieurs reprises rappelé le locataire à ses obligations. D'abord verbalement.
Au mois de décembre je me suis décidée à formaliser les choses par écrit, d'abord par courrier simple puis par voie recommandée. A ce jour, le locataire n'a toujours pas récupéré le pli recommandé à la poste. J'ai également réclamé dans ce pli l'attestation d'assurance, que j'avais au préalable réclamé oralement, en précisant au locataire qu'il s'agit là d'un motif de rupture de contrat. Par ailleurs je soupçonne le locataire de sous-loué la chambre.
J'ai effectué des démarches pour l'installation d'une douche dans la chambre. J'ai à ce jour tout mis en suspens face aux impayés, à la sous-location et l'absence d'attestation d'assurance de la part du locataire. Je ne pense pas être dans mon bon droit. Cependant je ne sais plus comment procéder. Je ne souhaite pas me transformer en "marchand de sommeil" en louant un bien non-décent, mais financièrement je suis au plus juste, puisque je comptais sur les loyers pour rembourser les échéances de crédit (mensualités 375€/loyers 300€+74€). En plus des mensualités, je dois m'acquitter des charges de copropriété (225€ par trimestre).
Je sollicite donc votre éclairage sur ma situation inconfortable à tout point de vue.

Merci par avance pour votre aide.

Cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés